CDE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. Truis mois 7 >

977 PAIX DES INSERTIONS. Premières lignes 1 fl. 50, timbre e et 10 cts. par ligne en sus.

# JOURNALIA

BUREAU DE LA RÉDACTION. à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht (Noordzijde)

BURRAU POUR L'ABONNEMENT ET LES Ches M. Van Weelden, libraire,

Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction france de port.

## *LA HAYE* 13 *Mars*. LE LIMBOURG.

ms le cours des discussions, à la seconde chambre des Etats-📭, sur le projet de loi financière, deux députés avaient aris, que la province du bimbourg ne pouvait être soumise ment de l'impôt sur les possessions et revenus.

hois etast base sur la position exceptionnelle où se trouve de Limbourg, vis-à-vis de la confédération germaroyaume des Pays-Bas.

la ministre des affaires étrangères a démontre à l'évisievent de de scrite, dans un disgoras dont voici la very established ble figidencet progue la same

de straite de la posi-Thinking ne se présente sous deux aspects de nature dif-, mais cela ne détruit en aucune manière les obligations province à l'égard du royaume des Pays-Bas. Ces obli-Mersqu'il y a conflit entre eux, ou lorsqu'ils auraient pour altat d'imposer une double charge au duché.

ais ce n'est nullement le cas à l'égard du projet de loi en beration.

effet, la loi fon damentale de 1840 a réuni le duché de Limcomme partie intégrante, comme province, au royaume Bas, sous réserve, toutefois, des rapports de ce duche bla confédération germanique. De ces rapports sont cepenl'executés plus spécialement les forteresses de Maestricht Ville ainsi que leurs rayons stratégiques.

inte de cette incorporation, et depuis ce moment, le Limplacé complétement sous le régime de la loi fondamena la législation des Pays-Bas. Toutes les lois, tous les arrà-**Mo**ires pour la Nécrlande, le sont également pour le Des représentans de cette province siègent dans l'assemblée des représentans du royaume. Le royaume sup-Porte toutes les charges et jouit de tous les bénéfices du Limgardi participe à son tour à tous les avantages du mais précisément pour cela, il ne peut réclamer aucun den, sartout pas en matière d'impôts, sur les autres pro-Administration de la la la la fondamentale le défende Pressement.

de la diète de Francfort, tenue le 16 août ho, To toye des Pays-Bas, donna connaissance, que le roi mail reminer les négociations précédemment enta-nées and le mandage le la les des les les bases devenues nécessai-, à la suite du traile de la la la de du 19 avril de la me année. Le ministre des Pays-Bas ajouta, que le roi était posé à entrer, pour ce qui regardait le duché de Limbourg pue le traité l'avait composé, dans la confédération germasous la réserve, que le duché serait régi par la même itution et soumis au même régime que le royaume des Paysmais, en même temps, sous la promesse, que cette circonstance averait en rien l'application, à ce duché, de la constitution

Cette communication de l'ent out des Pays-Bas fut accptée le 5 septembre 1839, dans la 19 session, et la diète chargea la direction de la chancellerie fédérale, des dispositions tendant à regler cette affaire.

En acceptant la communication madite, l'assemblée de la diète fit connaître, qu'elle trouvalt dans la déclaration du roi, d'après laquelle il ne serait pas préjudice à l'application des lois de la confédération germandes, la garantie la plus forte, que S. M. saurait, dans sa sagetse, dichlir des mesures propres à prévenir les inconveniens (Unsukommilichkeiten) qui nouvraient saus nels résulter des doubles l'apparts an le duché affait être place.

Quelle pouvait être l'intention du toi, un leisaint entrer le Limbourg, comme partie intégrante, dans la confédération germanique, tout en se réservant, en même temps, de soumettre d'abord cette province à la même constitution et au même régime que les autres parties du royaume? Le roi connaissait l'acte fédéral, et si cet acte eût établi un régime intérieur et administratif sur les états de la confédération, la demande d'incorporer le Limbourg dans cette confédération, eût été, de la part de S. M. une atteinte qu'elle même eût portée à ses prérogatives souveraines, une espèce de rénonciation à son pouvoir, une anomalie avec la réserve, de gouverner cette même province d'après la constitution et la législation des Pays-Bas.

Mais l'acte fédéral de 1815, lui-même, prouve évidemment qu'il ne pouvait pas en être ainsi. Cet acte déterminant le pouvoir de la confédération sur les états que en font partie, exclut en même temps toute intervention dans les affaires administratives et financières de ces états. Dejà le préambule de l'acte nous apprend, que les princes souverains et villes libres de l'Allemagne, animés du désir commun de mettre à exécution l'article VI du traité de Paris du 30 mai 1814, ont voulu former une union solide et durable pour la sûreté et l'indépendance de l'Allemagne, et pour l'équilibre de l'Europe.

L'union est par conséquent une association de princeset d'états indépendans, constituent, non pas un empire, non pas un état fédératif, mais une fédération d'états libres. Aucun des princes fédérés n'a donc renoncé à son droit de souveraineté, et la prérogative du roi des Pays-Bas, de proposer un impôt aux Etats-Généraux, et de le mettre à exécution dans tout le royaume, des que la proposition a reçu force de M, n'est nullement restreinte quant au duché de Limbourg, que que soit l'aspect sous lequel on envisage la position de cette prevince.

Il ne saurait également y avoir de crainte, de voir le Limbourg soumis à une double charge en matière d'impôts, puisqu'il suffit de se rappeler, que la confédération germanique n'est pas compétente pour exercer cette espèce de droit de souveraineté dans les états de l'union, d'où il résulte, que le Limbourg ne peut jamais sous ce rapport être oblige de supporter une double charge, et que tout conflit entre les droits de la confédération et ceux du Roi devient impossible.

Le sujet qui nous occupe se prêterait au besoin à de longs développemens, et un examen de l'acte fédératif me fournirait des moyens surabondans, pour convaincre Vos Nobles Puis-

sances, que l'esprit de cet acte exclut toute intervention dans l'administration intérieure des états. Mais il suffira, sans doute, de renvoyer aux différens articles de l'actefinal conclu à Vienne, dans lequel l'incompétence de la confédération, sous ce rapport est explicitement reconnue.

On a voulu argumenter de l'expression inconveniens (Unzukonmlichkeiten) et y trouver une garantie contre l'application d'une mesure pareille à celle qui résulte de la loi de l'impêt dant il s'agit. Mais cette expression n'a été entendue de notre part; que comme faisant allusion aux difficultés qui seraient à craindre plus spécialement dans le cas où le contingent militaire des Pays. Bas à l'armée de la coufedération, no restat pas sur un pied sépare de l'armée du notaume. Mais Tos Mobles Prince sances autoution par los réponses du ministère de la grante aux observations des sections sur le budget de 1844 et 1846, au à cet égard il a été satisfait à toutes les exigences ; qu'il n'y existe sous ce rapport aucun motif de plainte de la part des habitans du Limbourg, aucun conflit entre les rapports de différente nature qui règlent la situation de ce duché.

Il serait également difficile de soutenir, que les inconveniens dont il s'agit dans la réponse de la diète, pussent trouver leur source dans les intérêts financiers du duché. Il est vrai que les assemblées d'états des différens pays compris dans la confédération, n'ont pas la faculté de réfuser les fonds pour les subsides matriculaires de la confédération, mais je ferai observer aussi que c'est le trésor du royaume qui fait face à cette dépense du Limbourg, en même temps qu'il pourvoit aux fonds, formant la quote-part du Limbourg dans les frais nécessaires pour la construction de deux places fortes allemandes, et sans que cos deux objets donnent lieu à un compte séparé à charge du Limbourg.

Enfin, on a prétendu que si le Limbourg formait une partie intégrante des Pays-Bas, il en résulterait que les rapports de ce duché avec la confédération affecteraient tout le royaume. Lac semblable consequence est si loin du véritable état des choses, : si peu possible, que l'influence de la confédération ne s'éseud même pas aux places de Maestricht et de Venlo, lesquelles, iv compris leurs rayons, sont restées exclusivement hollandities en vertu du traité du 19 avril 1839. Ou bien, prétendrait-on : peut-être, que cette exception confinne précisement la règle, et que l'on tra en en ence, que de soustraire ces deux villes à une influence qui s'étend sur le reste du royaume? Lom de la, Nobles et Paissans Seigneurs; on a voulu degager que dont pla-ces, du lien qui devait unir le Limbourg à la confedération, pour les placer dans la même position tout-à-fait indépendante, cù se trouvait et ou devait rester le royaume des Pays-Bas.

On a prétendu encore, que le Limbourg était bien tenu de contribuer aux frais ordinaires de l'état dont il fait partie, et aux avantages duquel il participe, mais que cette profface doit rester étrangère à l'acquittement de dettes et charges autérieurieures, et qu'il serait contraire à tous les principes d'équité, de soumettre le Limbourg à un impôt sur les possessions, destiné à éteindre de semblables dettes.

Certes, strandpareille prétention était fondée, le Limbourg trouverait dans une position exceptionnelle extrêmement fa-

relictor du Journal de La Baye. — 14 mars 1844.

## LA FLORIDE. (1)

## Arrivée au port.

In ne verte au soleil que deux heures d'horizon. Une brise fraiche monte du raisin et joue dans les plis du drapeau de la Floride. Rita et Elmina, dans preadmirable de nonchalance créole, regardent la crime de la montagnee, comme si le soleil de la nuitallait poindre de ce côté.

Oh! out, ils tardent bien, — dit Rita, en froissant avec ses doigts un behor de dentelle de Chine — ils tardent bien, nos pauvres chasseurs! Voisi la nuit bientôt... je n'aime pas la mit quand je suis triste.

Ma bonne Rita — dit Elmina , en jetant son bras au col de son amie ai quase bien des heures cruelles à ce belvedère... Hélas! ici on attend tou-Equelqu'un qui est en péril; c'est notre destinée!... Mais je n'ai jamais souffert qu'aujourd'hui... j'ai là... dans mon front qui brûle... j'ai un

on Elmina, le capitaine Jonathen, votre oncle vénérable, me disait en-

meematin: Willy s'échapperait de l'enfer...

Willy n'est pas seul, mon ange Rita... Willy est avec de braves gens qui nos amis, et qui ne sont pas aussi lestes, aussi adroits, aussi heureux que Pre... Ce retard n'annonce rien de bon, chère Rita.

fait une prière ce matin, moi... j'ai prié pour verpafrère, pour sir peu de tranquillité... j'ai récité l'orasson de saint François avier, l'apôtre des Indiana quillité... j'ai récité l'orasson de saint François avier, l'apôtre des Indes... C'est ma mère qui me l'a apprise, cette oraisen; elle donne une minte confiance au cœur.

Que vous êtes heureuse, Rita!

(9 j.)

\* **1**27 %

family.

Les deux jeunes femmes, par intervalles, suspendalent ainsi leur entretien Our masarer la montagne Rouge, de la base à la cîme, à l'aide de la lunette d'approble, tournoyant sur son pivot ; la lentifie leur montrait dans un volainage effrayant les plus petits détails de l'horizon ; les brinsd'herbe agités per le les prins des crevasses. par la vent du soir, les petits canloux dorés, les émbres noires des crevasses, les vallons de Poisent dejà ténébreux sous des crésses radienses, les vapeurs subtiles qui se levaient sur les lacs et les fleuves lointains. Tout-à-coup Elmina poussa un cri de joie et recula comme de peur, car il lui sembla que son frère Willy sortait de terre à deux pas de son osil.

La nonchalance créole fut subitement remplacée par une vivacité de feu: Les voilà : s'écria Elmina, en embrassant Rita, et leurs robes de soie jaune du Bengale frissonnèrent sous leurs étreintes d'amitié.

Rita s'empara de l'observatoire, et, à son tour, elle regarda, inclinée sur l'instrument. Elle dénombrait les chasseurs à mesure qu'ils apparaissaient sur la cime de la montagne. — Oui, disait-elle, voilà votre frère; on la reconnaîtrait dans une armée, avec sa démarche de lien... Voilà Nizam... voilà Neptunio et Duke... voilà sir Edward....

Mais laissez-moi donc un peu voir, moi aussi, chère Rita! dit Elmins, en 

de malignité. - Ah! mon Dieu! s'écria Elmina; îls n'y sont pas tous!... ils n'y sont pas

tous!... Sir Edward est seul... Regardez, regardez, Rita... mes yeux ont un voile... regardez pour moi, regardez, Rita! Une sueur froide couvrait le visage d'Elmina, et les doigts qu'elle plaça sur

les épaules de son amie étaient glacés. - Je vois très-bien Willy, chère Elmina, dit Rita, l'œil au verre, je vois Neptunio comme si je le touchais avec le doigt... je vois Nizam... je vois sir

Edward... — Seul ?

- Seul.... il regarde la Floride.... On dirait qu'il peut nous voir.

- Rita, sir Edward est-il seul?

- Oui, vous dis-je, bien à l'écart des autres... bien loin d'eux, voici les chasseurs.... sur une seule ligne... une ligne de visage noirs... ils descendent tous d'un pas très-rapide....

- Il manque donc un de nos amis! s'écria Elmina, avec la voix de l'âme. — Oui..... Je ne vois pas M. de Gossin..... Sir Edward a le visage triste..... - Regardez han, chere Rita.... regardez-les tous, l'un après l'autre, au nom

de Dieu ! — Elmina, je ne puis pas me tromper ; les voilà tous descendus.... La monta-

gne devient déserte... M. de Grante n'est pas avec eux.

Elmina ponssa un cri terrible de famba sans connaissance sur la natte du balcon. Rita de précipita sur solt amé, et les serviteurs entendirent cet éclat de voix striagnet qui s'élance de la poltrine des femmes dans les momens suprêmes et glace les hommes d'un frisson de terreur.

Quand un événement triste éclate entre les quatre murs d'une maison, il semble que les objets extérieurs le racontent à ceux qui arrivent. Les choses muettes et inanimées parlent; les fenètres, les portes, les arbres, les murailles ont une physionomie dolente. Les amis, arrivant après un voyage, regardent de loin, avec des yeuxinquiets, cette maison tent désirée, et redoutent d'en

franchir le seuil. Tout leur dit qu'ils ne retrouveront plus à leur retour ce

qu'ils ont laissé au départ.

Sir Edward avait dans son coup-d'œil cette exquise perception des choses mystérieuses de la vie, et il lui suffisait de voir pou pour deviner besucoup. En traversant le pont du fossé occidental, il vit quelques serviteurs intimes, sourant dans les salles inférieures, de l'air de gens qui sont préoccupés de leurs affaires domestiques, et ne prétent point d'attention à ce qui leur vient de dehors. Il était en effet assez extraordinaire que le retour d'une expédition aussi importante n'excitât aucune sorte de curiorité, au point que le mi de la maison lui-même, toujours si exact à franchie l'enceinte pour eliet Miciter ses chasseurs, restait invisible cette fois et ac témoignal among compresse-ment. Sir Edward s'attendait donc à queique nouvelle statute destrop en préciser l'espèce ; mais cela lui suffit pour inéparer semant le combat sans connaître la face de son ennemi.

Une voix intérieure appela Nizam deux fois. Le serviteur s'élança le premier sur le seuil de la maison et du seuil sur l'escalier. Willy suivit Nizam. Sir Edward resta dans la grande salle. La troupe des chasseurs se dirigea vers les grands arbres de la métairie, du côté de la façade occidentale de l'habitation.

Après une heure écoulée dans cette attente singulière, où l'on ne sait pas ce qu'on attend, sir Edward vit entrer Nizam et lui fit signe d'approcher.

– Je vous cherchais, sir Edward — dit le serviteur à vols hasse — vous savez combien je vous suis dévoué; vous savez eusei que je devine assex facilo-ment ce que l'on me cache, eh bien l'eir Edward, inon maine et mon compa-triote, permettez-moi de vous parler avec franchése et der vous donner une preuve de mon dévouement.

– Voyons, Nizam, purlez, dit sir Edward avec un somire charmant, et une voix si calme, qu'elle déguissit une vive agitation intérieure à l'oreille subtile du serviteur anglo-indien.

– Miss Elmina vient de subir une crise nerveuse très-violente ; on m'a appelé pour lui donner des soins; mais son état n'a rien d'alarmant; j'ai presorit quelques remèdes insignifians pour la forme, et surtout pour guerir les alar-mes de son oncle. Sir Edward, je vens l'ai dit depuis longtemps, miss Elmina n'a plus son caractère d'autrefois. Quand nous revenions de la chasse, elle accourait à notre rencontre pour nous accabler de questions; maintenant elle se trouve mal toutes les feis que nous arrivous ici... Vous n'avez aucune observation à m'adresser, sir Edward?

- Aucune, mon brave Nizam.

- Vous m'autorisez donc à continuer, sir Edward?

— Sans doute. Je ne sais vraiment pas où vous voulez en venir. Vous piquez ma curiosité, Nizam. Hâtez-vous de parler; je crains l'arrivée de quelque importain. Pour nous mettre plus à l'aise, attons causer, à l'écart, sous les

arbres de la torrasse ; n'est-ce pas, Nizam?" Les dans interlocuteurs sortirent de la maisbest reverserent la terrasse, et vorable, qui exciterait la jelousie de toutes les autres provinces du royaume, mais qui porterail trop ouvertement atteinte à l'équité pour pouvoir jamais être admise.

Depuis l'origine du royaume des Pays-Bas, le Limbourg en a fait partie integrante participant aux charges du royaume, aussi bien à celles existantes quant qu'il celles proces de uis son érection. L'accroissement de la dette depuis 1339, toube és dement et proportionnellement à charge du Limbour Si le saité du 19 avril eut cede cette province a a Benjague la parcontributive de la Belgique dans les dettes du royaume des Pays-Bas, aurait aussi été augmentée proportionnellement. Pour pouvoir soutenir le contraire, on devrait réclamer, en même temps, que le Limbourg fût séparé des Pays-Bas, règi par une constitution, et soumis à une administration séparées.

Mais le gouvernement a prouvé, Nobles et Puissans Seigneurs, que la situation du Limbourg continue à faire l'objet constant de sa sollicitude et de ses soins.

On n'y a pas encore introduit la loi du 11 janvier 1814 sur le droit de chasse, parce qu'on espère pouvoir présenter bientôt une nouvelle loi sur cette matière.

Le Limbourg n'a pas été soumis, non plus, jusqu'ici, aux dispositions sur la garde communale; à cet égard aussi le gouvernement s'occupe d'un nouveau projet de loi. L'introduction du système de poids et mesures hollandais, s'y fait graduellement et avec prudence. Enfin, la législation sur l'organisation et les attributions des administrations communales, n'a également pas été mise encore sur le même pied dans le Limbourg que dans les autres provinces.

Mais aussi sous le rapport des intérêts matériels, le gouver nement fait preuve de son désir sincère de favoriser les intérêts du Limbourg. Le gouvernement a voulu doter cette province d'un chemin de fer, et ce n'est pas sa faute si ses vœux à cet égard ne se sont pas réalisés. Le gouvernement a demandé à Vos Nobles Puissances une somme considérable pour la construction d'une chausiée traversant toute la province. Contrairement à ce qui se pratique à cet égard dans d'autre provinces, le gouvernement s'impose encore, par rapport au Limbourg, le sacrifice de prendre à sa charge une partie des frais réclamés pour la défense des bords de la Meuse.

Je me résume Nobles et Puissans Seigneurs. Le Limbourg fait partie du royaume des Pays-Bas. Il participe ainsi à tous les avantages de l'union, et supporte sa part dans les charges qui en sont inséparables. La position exceptionnelle du duché, résultant de ses rapports avec la confédération germanique, n'existe que pour les objets à l'égard desquels les lois et institutions de la confédération comme telle, pourraient être en opposition avec la législation des Pays-Bas. Dans ce cas soul, celle-ci doit rester sans application au Limbourg et cédér aux lois de la confédération, tandis qu'il résulte précisément de ces mêmes lois, que l'administration intérieure et domestique du Limbourg appartient exclusivement à la Néerlande.

Nous apprenous avec un vif plaisir, dit l'Amsterdamsche Courant, que le roi honorera, vendredi prochain, la capitale de son auguste présence; après Pâques nous aurons le bonheur de posseder pendant quelques jours toute la famille royale.

L'age: t du frésor, M. Gevers, annonce que conformément à la loi du 6 mars 1844, Staatsblad n° 14, on recevra à son bureau, situé Hooge Nieuwstraat, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures, les souscriptions pour l'emprunt volontaire et pour le don gratuit.

Hier a en lieu la vente de cafe à Amsterdam. Tout ce qui était expose a été promptement enlevé. Le résultat de cette vente n'est pas moins favorable que celui de la vente de Rotterdam. Plusieurs lets se sont même vendus à un prix plus élevé, mais en général les prix étaient les mêmes que ceux obtenus à RotLe Bromo, en destination profile Japon afin plus per les présens que S.M. le roi envoie à l'empereur du Japon, à été emêché par le mauvais temps de prendre la mer. Ces consistent en candelabres de bronze et de cristal, en armes garnies de pierreries, une grande quantité d'ouvrages astronomiques came came géografique des possessions commintes per la militaire de la committe de la com

Les ventes d'indigo-Java et de cochenille, par la société du commerce, aura lieu lundi le 22 avril, à Rottendam. On y exposera en vente 687 caisses et 2,008 demi-caisses d'Indigo et 69 caisses de cochenille. Le 25 avril, il sera vendu à Austendau 665 caisses et 4,099 demi-caisses d'indign et 239 calsses de cochenille.

S. M. le roi Guillaume 1r daigna accepter en 1815 le titre de membre honoraire de la Société de St-George de Gand. L'auguste souverain inscrivit à cette occasion, de sa propre main sur l'album qu'on lui présenta, une dette mortuaire de 1,400 fl. P. B. au profit de la confrérie.

Le décès du comte de Nassau engagea la Société à informer S. A. R. le prince Frédéric de cette donation. S. A. R. vient de porter à sa connaissance qu'il sera immédiatement satisfait à la volonté de son illustre père et qu'ordre a été donné de mettre la somme prementionnée à la disposition de la confrérie.

On écrit de Maestricht :

Nous apprenons avec plaisir que les actions du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle se placent dans cette dernière ville avec la plus grande facilité. A peine la liste a-t-elle été ouverte que le chiffre des souscriptions a atteint la somme de 7 à 800.000 thalers. La plus forte maison de banque de Berlin prendra à elle seule pour deux millions de francs d'actions.

MM. Clermont et Seydlitz sont partis depuis quelques jours pour La Haye, à l'effet de négocier avec le gouvernement sur tous les points qui concernent cette importante affaire. Nous espérons que le gouvernement saisira cette occasion pour tendre la main au Limbourg, en facilitant par tous les moyens, la mise à execution de ce projet dont notre province doit retirer de si grands avantages.

## Affaires d'Allemagne.

Nous avons rendu compte il y a peu de jours d'un rescrit du grand-due de Bade à la seconde chambre des états. Le Journal de Francfort publie à ce sujet la lettre suivante qu'on lui adresse de Carlsruhe:

La motion d'un député de la secondé chambre de nos états, ayant pour but de solliciter le gouvernement à intervenir auprès de la Confédération germanique pour qu'elle prenne une résolution en verta de laquelle il sera interdit à tout prince de la Confédération d'entrer au service d'un souverain étranger, à été, comme vous le savez, formellement désapprouvée par un rescrit ministériel. Dans ce rescrit, rédigé avec non moins de modération que de douceur, les conseillers de S. A. R. le grandduc ont déclaré que ladite motion, aînsi que la discussion qu'elle a soulevée, n'étaient pas du ressort des chambres badoises. Le document ministériel a été renvoys aux comités. Que signifie ce renvoi? La chambre durait delle des doutes sur son incompétence à s'immiscer-dans des affaires qui doivent lui rester etrangères? En renvoyant le rescrit aux comités, la chambre veut-elle donner à entendre qu'elle ne prétend, pas se laisser priver du droit de faire des motions? Mais le rescrit ministériel se borne à émettre une opinion du gouvernement, une pilition bien motivée; par consequent, il ne porte atteinte ni ux formes parlementaires ni à la constitution; bien plas, on ne peut que l'approuver, en tant qu'il a pour but d'empécher que ette dernière n'entre en cullision avec d'autres états allemands t. l'acte fédéral; le ministère n'y conteste pas à la chambre le droit de faire des motions, il se contente de dire que la motion ci-dessus mentionnée est inconstitutionnelle.

Il me semble que le ministère a completement raison; la motion dont il s'agit ne doit pas être envisagée unique ment du point de vue de la constitution hadoise, elle doit l'être surtont du point de vue de la Confédération germanique. Or, le but de cette motion est contraire aux dispositions de l'acte fédéral qui

défendent à la Confédération germanique de s'ingarendins souveraineté de tel ou tel état fédéral; elle est par celament inconstitutionnelle, à moins qu'on ne prétende que l'acte

pas examiner si c'est là la pensée de l'opposition, de la segor chambre, mais il est certain que toute discussion ul torieure su cett du cition na me diraque in résultat. Seulement il faut per de de parelles démenstrations entravent le description pempit de onstitution de la maisse intérieures du pays, un personne des maisses intérieures du pays, une production de product reent begoverned prendre une attitude pre que hostile vis-à-vis de la seconde chambres fandis qui it me de manderait pas mieux que de se montremecadifiante, et a 01 de

## Affaires de Turquie.

On communique de Constantinople, en date du 21 février, le nouvelles suivantes :

La situation politique de la Turquie n'a fait que s'aggray depuis ma dernière lettre. Jamais, même lors des affaires Servie, la diplomatie et le divan ne s'étalent étitus si vivéme Deux incidens sont venus encore ajduter à la gravité de la que tion : le ministère ottoman avait invité tout le corps diploms que à un banquet solennel pour dimanche dernier chez le 📭 nistre des affaires étrangères, dans le but sans doute d'opé quelque rapprochement entre la Porte, la France et l'Anglete re, ou pour donner le change au Sultan sur le véritable état son cabinet avec les cours étrangères ; mais le contraire à lieu, et cette circonstance n'a servi qu'à mieux constaterence aux yeux de tout le monde la froideur et presque la rupture de relations de la France et de l'Angleterre, avec, la, Porte, Ma© Bourqueney a répondu que dans l'état actuel de ses rappor avec le divan, il ne pouvait accepter une invitation semblable d la part d'un ministre des affaires étrangères; sir Stratford Can ning a fait une réponse analogue. M. l'envoyé de Russie, le mi nistre de Prusse et celui de Sardaigne out prétexté leur déuil 🐠 famille qui les privait du plaisir d'accepter l'aimable invitation du ministre des affaires étrangères.

Cependant le prince Handjeri, premier secrétaire interprés de la mission de Russie, s'y est rendu, M. le comte de Sturmer internonce d'Autriche, malgré le devil de cour qu'il port depuis quelques jours, a cru devoir accepter, sans doute dan l'interêt même du ministère; et bien que les autres chefs légation, tous les ministres de la Sublime-Porte et quelque autres fonctionnaires assistassent au benquet, l'absence de représentants des grandes puissances et le nefus motivé des re présentans de France et d'Angleterre ont produit une grand sensation et fait mieux comprendre encore au divan et à la di plomatie toute la gravité de la question. Du reste, on assure qu depuis bien des années le représentant anglais n'a reçu d'ins tructions aussi fortes, aussi energiques que celles qui on été envoyées cette fois-ci à sir Stratford Canning; if y est dis que quand bien même il serait seul, il doit agir, pousser l'affair

dans ses dernières conséquences.

L'autre incident, beaucoup plus grave encore, a rendu doras navant, selon nous, toute transaction impossible : Dernièremen le Sultan est alle faire les prières du vendredi à la mosque sainte par excellence qui se trouve à Cyolib, après quoi il se ren dit à la caserne de Ramidichissik, sui se trouve casernée la mitjeure partie des proupes de la capitale. Il les passa en regui et leur fit une allocution dans laquelle il les félicitait sur lour bonne tenue, leur zèle et leur dévouement à leur pays, puis leur disait : D'après la volonté de Dieu et les traditions du prophète le coran et le hadis) vous devez faire le tchiad et le gazi (la guerre contre les infidèles.) Cette phrase est très-expressive; elle demasque les veritables dispositions du ministère turc, qui, au lieu de chercher à faire oublier les anciennes traditions de haines religiouse et de fanatisme, ne cherché qu'à les exciter et les réveiller, non seulement par des exécutions barbares, mais encores en mettant dans la bouche du Sultan un langage dont il ne com prend pas sans doute la portée, et qui est contraire à ses vues particulières de progrès et de civilisation. Une copie exacte de ce discours avait été envoyée à l'imprimerie impériale polité être tirée à plusieurs exemplaires afin d'être envoyée dans les provinces; mais les précautions qui avaient été prises pour te-ag nir la mesuro aussi secrèto que possible, prouvent que les misnistres avaient compris toute la gravité d'un langage semblables

se firent éclipser par de profonds massife de verdans. Maintenant, dit sir Edward, vous pouvez parler.

Sir Edward, - dit Nizam, on ouvrant ses grands yeux indiens, pleins de finesse et de feu, - sir Edward, vous savez que les serviteurs, observent tout. entendent tout, sans rien dire, at qu'un jour arrive ou ils devinent tout. Lorsque j'ai vu, sous le même toit, une jeune fille américaine et un jeune Francais, je me suja dit: cela finira par un mariage. Notre maître Willy n'a pas manqué aussi de devenir amoureux de la jeune Française-Espagnole ; je l'avais prévu. Dans l'Inde, nous ne voyons jamais que des mariages crojsés : il y a un Dieu pour cela, Mon père était Indieu ma mère Anglaise, Vous, sir Edward, qui observeztout, sous ne devez pas avoir laissé échapper ces croisemeus de races...

- Oni, Nizam, tu as raison... j'ai quelquefois réfléchi... mais ton préambule est un pen long ; viens au fait.

La voix de sir Edward perdait et regagnait son calme à chaque mot, un ef-

fort terrible se faisait en lui.

- Eh bien, dit Nizem, M. Lorédan de Gessin a finsment caché son jeu : il avait l'air d'éviter miss Elmina, et il affectait do, ne jamais lui adresser la parole; mais à la fin, tout se découvre. Il était amoureux de miss Elmina!... Mais qui aussi ne seruit pas amoureux de miss Elmina..... Moi, vieux serviteur, n'ai-je pas mille fois baisé le gazon que sez piede d'anne avaient courbé !... Ah ! il y a en ce moment un homme plus heusenz qu'un Dieu !... miss Elmina sime votre ami M. de Gessin !... L'Asie donnersit ses perles, son ivoire, son corail nour être cet homme!... J'avais aussi, depuis longtemps, découvert il'amoun de miss Elmina,... et vous, sir Edward, qui devinez si bien les choses, cet amour, d'après, ce que je viens d'entendre, était donc, un mystère pour vous !... Miss Elmina vous faisait à vous des agaceries d'enfant, des coquetteries charmantes, copendant vous m'étiez pas sa dupe ; vous connaissez trop les femmes [... Vous saviez pout-être que l'homme qu'alle aimerait scrait celui qu'elle ne regarderait jamais devant témoins... Panthère d'Elmina... Un seul mos de Rita, un mot prononcé tantôt devant le capitaine Jonathen et Willy nous a découvert à tous la vérité. Miss Elmina s'est évanouie de douleur, su baloon du belvédère, lorsqu'elle a ve les shasspors arriver, sans votre jenne ami, elle l'a cru mort et dévoré... An fond je ne comprends rien à la conduite de M. de Gessin ; il songe à pue affaire de gommerce et néglige miss Elmina! Tout l'ivoire que nous avons découvert me vaut pas un doigt de sa main!... On a raison de le dire: les Français sont bien légers. Pardonnez-moi, sir Edward, si j'accuse votre ami ; mais il me senuble que miss Elmina ne doit pas être oubliée pour quelques livread?ivoir mart!

Sir Edward, dans ce moment de grise, atteignit au sublime de l'héroïsme bourgeois s'à force d'énergie il sa rendit maître des denz plus inexorables passions de l'homme, l'amour-propre et l'amour. Un sagrire, composé avec un astifice surhumain, éclaira son noble visage, et supprima sur ses traits la pluslégère contraction de douleur : sa voix même retrouva ses notes naturelles, et trompa Nizam, lui, sont l'orrille distinguait, à cent pas, le frôlement de la plu-

me du colibri sur le brin de myrte.

- Nizam , dit-il , vous ne m'apprenez rien de nouveau. Tout cels m'était connu; vos idées sur le croisement des races en Asie sont justes nous aurous deux mariages à la Floride; ce n'est plus qu'une question de temps, Maintenant, dites-moi, mon brave Nizam, qu'avez-vous remarqué dans le langage, ou

sur la figure du capitaine Jonathen?

— Son visage, sir Edward, a pune expression singulière dont, j'ai cherche le sens véritable inutilement. Il a dit une phrasa à Willy, pune phrase à voix basse, mais que j'ai éntendué... Il feut tout cocher de sir Edward. Cela m'a fait réfléchir. Il paraît, me suis je dit voue sir Edward n'a recu aucune confidence de son ami, et qu'il ne s'est pas aperçu, comme moi, de l'inclination de miss Elarina pour M. de Gessia, Alors , mon dévoûement pour un compatriote m'a poussé à venir vous dévoiler tous ces mystères de jeunes gens, afin que votre eagesse vous dicte ce que vous jugerez convenable de faire en cette occasion.

- Je vous remercie, mon brave Nizam. Maintenant, je veux voir ce que me diront les Jonathen; j'agirai en conséquence.... Nous nous reversons, s'il le

faut... Où avez-vous quitté les Jonathen? à côté du fauteuil de son amie, après avoir caussique ques instans avec son onele. Willy et le capitaine s'entretenaient à voix passe, lorsque le me suis retiré. Ils ont parlé bas inutilement; j'ai presque tout entendu. Le capitaine avait une figure de désempoir, Oh! il était affreux!

Edward fit un signe, et Nizam s'inclina respectueusement et se retira. Resté

seni, Edward fit ce monologue mental : Ce bon capitaine Jonathen! voilà la récompense de son hospitalité généreuse! Soyez hospitaliers après cela! La désolation est dans cette maison, et c'est nous qui l'avons apportée! Quel don de reconnaissance! Oh! il faut, à tout prix, remettre la sérénité sous les cheveux blancs de ce vieillard ; c'est un devoir saint. Jonatherm's point cacore communique à Elmina me demande en mariage : c'est évident, il attendait le retour de notre expedition. Si Dieu m'aide, tout peut s'arranger; quant à moi je donnerai l'exemple de l'abnéga-

tion : nous verrous ensuits si l'amitié me comprendes ! Le jour tombait. Edward gagna le milieu de la terrasse, et attendit avec une impatience déguisée l'apparition du capitaine Jonathen. Des qu'il le vit descendre du perron, il s'ayança vers lei d'un pas leste, et na laissant voir sur sa figure qu'une teinte de douleur modérée qui pouvait être, attribuée à l'intérêt aprical donné à l'indisposition de miss Elmina : des qu'il fut à portée de ses mains, il les lui serra vivement, et lui dit, avecs sa voix calme de ses plus beaux jours : - J'espère, capitaine Jonathen, que l'indisposition de votre charmante nièce n'aura pas de suites.

— Elle a épronvé une émotique, de joie... en revoyant son frère Willy — dit Jonathen, avec un embarras de maintien, de gestes et d'organe, qui ne pouveit échapper à sir Edward.

en portant ses mains croisées à la hauteur de sa bouche et les laissant retom-

- Je suis bien coupable envers vous, capitaine Jonathen, dit sir Edward,

ber de toute la longueur du bras.

Jonathen recula d'un pas et prit une attitude d'interrogation.

- Oui, bien coupable - ajouta Edward - et il est temps que je m'en accu-. Je vous ai trompé, capitaine Jonathen... il m'a fallu céder aux exigences impérieuses de l'amitié... Un ami, dans un désert, c'est un frère, un père, tout une famille; quand il commande, on doit obeir avengiement; c'est ce que j'ai fait... M. Lorédan de Gessin avait un devoir sacré à remplir, un devoir filial... son cœur était partagé entre deux affections. Il aimait une femme ; il aimait son père. Mon ami n'a pas osé la conter sa destinée dans l'affaire la plus délicate de sa vie ; il redoutait de sonder les intentions paternelles d'un oncle sur la plus adorable des nièces; il m'a chargé de ce soin. Ceci est étrange, inouï, et peut être même rewattantar vos yeux. Anssi, je m'en accuse comme d'une faute devant la sainte autorité de vos cheveux blancs. Une seule chose pourrait atténuer mes torts; miss Elmina ne connaissait pas mes précédentes demarches; miss Elmina ignore tout. Il n'a été question de mariagn qu'entre vous et moi? Mon ami voulait savoir si la main de votre nièce était. libre, et votre réponse donnée, il aurait songé à son père que nieu au monde : ne doit lui faire neglineo Maintenant, capitaine Jonathen, oubliez tout ce quen je peus ai dit précédemments ce n'est plus un homme de trente-sept ens, dévasté par le saudes voyages ; ce n'est plus un Anglais qui vous demande la ... main de votre niène américaine, c'est un jeune homme, un Français, un héroïque voyageut qui a déjà vingt fois exposé sa vie pour sauver la vie de sonpère : clest M. de Gessin qui vous demande l'honneur d'entrer dans votre famille, et qui attend votre réponse, cette nuit même, à douse milles de l'ha-ce hitation, [

Sir Edward avait été encouragé à s'exprimer ainsi, car la figure de Jonathenreppenait insensiblement sa sérénité patriarchale, à chaque phrase desson

- Sir Edward, dit le vieillerd avec une émotion qui faisait tremblerses maine, votre faute n'a fait de mal à personne. J'attendais le setour de l'expédition pour parler à ma nièce : elle ne sait effectivement rien. Mon nessenoi Willy avait ou un tort bien plus grand envers sous, sin Edward... il m'a tout confessé... Eh bien lorsqu'il a trous notre chapeau avec une balle, vous ulavers songé, vous, qu'àylui, sauver la vie l'Ainsi ne parluns plus de fentes. Perdonne none-nous mutuellement. M., de Gessin est fort timide ; je l'avais jugé sinsite vous êtes hardi comme un gentilhomme voyageur, vous, sir Edward, et vous anis vez eu recours à un subterfuge par dévouement d'amitié... Je conçois cela, rous vouliez garder à vue Elmina; pour compte d'ami... Au fond, nous ne somme pas obligés, dans notre désert, a suivre rigoureusement les usages du monde. Vous aimez les choses originales, sir Edward; je les aime aussi; la preuve en est dans mon goût d'ermite-planteur. A vous parler franchement, à cette heurs où tout deit se dire, je crois que ce marisge ne rencontrera point d'obstant cles, et j'ai de puissantes raisons de vous dire que je donnerais la moitié des jours que Dieu me laisse, pour serrer à présent la main de votre ami, M. de

Wils l'avaient fait tenir au sultan dans des inténtions coupa-Toutefois, par suite d'une négligence dans les bureaux, au de la copie corrigée an palais dans laquelle on avait en supprimer l'article que nous avons cité, on a remis au reur du journal turé Déride, redigé par un Européen, la driginale même du discours.

Stratford Canding en fut frappe; il ne consulta pas la daaquelle le discours avait été prononce, il y vit un affront contre lui, une menace en réponse aux démarches éperres qu'il avait faites auprès du divan. Il en voya immediateat son premier interprête à la Porte protester contre l'inserde cet article dans la gazette officielle du gouvernement et mander la destruction de tous les exemplaires de la feuille qui rait imprimé. Immédiatement cette démarche mit le comble l'agitation qui régnait déjà à la Porte; on reconnut l'indisétion qu'on avait commise : des cavasses furent expédiés pour la feuille qui avait été distribuée, et la gazette officielle Paraissait le jour même ne contenait pas l'article qui soule-par l'indignation générale des représentans étrangers ; il avait supprimé avant la démarche de l'ambassadeur d'Angleterre. de Bourqueney s'abstint de toute démarche par considéraon Pour le Sultan qui était en cause, mais tous les représentans angers, même ceux des puissances eminemment conservatrise sont vivement émus d'un fait qui révèle les mauvais inlet la mauvaise foi du ministère actuel dans ses relations du rope. La question se trouve aggravée par cet incident, difficile de prévoir et de calculer les consequences de gereuses complications. L'internonce d'Autriche à exide le estafet (d' à sa conference de lendeindin de sa conference avec de ministre des affaires étrangères. Il est probable que la chat construction des diation et proposera quelque moyen dine propre à concilier les exigences de l'Europe et la dignité Tel est le rôle que joue en ce moment S. Exc. le comte irmer. Quant'au ministre de Russie, il n'a pas encore pris hit decisif dans la question.

e divan paraît décidé à no pas accorder la concession réclapar les cabinets de Londres et de Paris; plusieurs conseils tenus pour examiner cette grave question, mais aucune n'a encore été prise. Hier, all'arrivée du courrier de te, le premier secrétaire interprête de l'internonciature des effaires étrangères. léquel il estresté plusieurs haures en conférence secrète. contemperation de l'oranisation de la police. Une mesure de la plus haute importance cent d'être adoptée dans ce but par le divan. Un recensement de la population de la capitale s'opère; on a remis ces conters un memorandum aux missions étrangères pour de des légations de le catto mesure et prier les chess des légations de pla des efficier de leur chancellerie pour se joindre aux empres qui sont nommés, afin d'inscrire tous les sujets et du para chaque nation, examiner leurs patentes et éloigner du pays tous ceux qui ne pour naient justifier des moyens: hono-Atistence On prinanci les ministres étrangers de donner des ordres pour le recensement des sujets étrangers domici-dés ailleurs (Journal de Prancfort.)

Nons avons annonce, il ya quelques jours, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople avaient adelise na Divan une note très-énergique au sujet de l'exécudon d'un arrêt de mort prononce contre des rénégats grecs. anjourd'hui nous trouvons à ce sujet dans l'Echo de l'Orient semi-bilicle de la Porte, l'article survant : La polisique a partie de contra partie de de calme où nous nous ations de la voir rentrée. Les communica-cons de la diploma avec le divan ont pris, ces jours derniers, nouveau degré d'activité qui a surpris beaucoup de monde, autant plus qu'il n'y avait en apparence aucune question d'un at interêt qui fut de nature à motiver les conférences succesaires qui ont en lieu entre plusieurs de MM, les représentans des Puiseances amies et le ministre des affaires étrangères. Nous s, nous nous plaisions à considérer le divan comme enent délivre de toute préoccupation extérieure et Abrado consacrer toute son attention, tous ses soins, toute son energie, compléter et à affermir les réformes qu'il ajentreprises dans les différentes branches de l'administration intérieure, et voilà, contraire, qu'il en est distrait momentanément par le mou-

vement subit et inusité qui vient d'être signale dans ses rapports avec la diplomatie européenne. Nous voudrions bien interpréter d'une manière favorable ce redoublement d'activité dans les relations du divan avec MM, les représentans étrangers; l'attribuer à quelque circonstance avantageuse à la cause du divan et vraiment, en présence des assurances d'amitté qu'il recoit de tous les cabinets, ne serait-on pes en droit de croire que ces communications n'ont pour but que de faciliter les reformes importantes qu'il a entreprises, et de lui prêter un concours sage et efficace dans les efforts généreux qu'il fait pour donner un plus grand développement aux ressources de l'empire? Mais malheureusement il n'en est rien. Motivées par des dépêches que MM. les représentans de France et d'Angleterre ont reçues de leurs cours par le dernier paquebot français, ces communications se rattachent, si nous sommes bien informés, à un incident que nous croyions pouvoir considérer comme entièrement résolu, après l'examen consciencieux auquel il avait été. soumis et les explications franches, et sincères auxquelles il avait donné lieu précédemment entre le divan et la diplomatie etrangère, Aussi nous avons vu avec regret qu'au moment où le gouvernement de Sa Hautesse à tellement besoin de consacrer tous ses soins à des questions d'un intérêt orgent pour lui, il en soit, de nouveau, distrait par de nouvelles négociations avec l'Europe. Au reste, quelque délicate que soit la question qui se traite en ce moment, nous avons trop de confiance dans les principes de modération et de sagesse du divan et dans la loyautë de MM. les représentans étrangers, pour douter un instant qu'on ne parvienne sous peu à trouver un moyen terme qui concilie les droits et les exigences des deux parties.

## Affaires de la Grèce.

Le journal hellénique, La Réforme, publie le protocole suivant de la conférence de Londres.

Protocole rédigé à Londres, le 17 novembre 1843, au ministère des affaires-étrangères, par les plénipotentiaires de France, de la Grande Bretagne et de Russie.

Le ministre des affaires-étrangères de S. M. Britannique, a ouvert la séance, en invitant les plénipotentiaires de France et de Russie, à prendre connaissance de la mision dont le roi de Bavière a chargé le prince Wallerstein, près de la conférence

Les plénipotentaires, appréciant les sentimens paternels de S. M. le roi de Bavière, et prenant en paticulière considération, les sacrifices que ce monarque a faits pour la Grèce pendant la guerre de l'indépendance, ainsi que la part directe qu'il a prise à la conclusion du traité de 1882; qui a constitué le nouveau royaume, ils ont considéré comme un devoir, d'apprécier les communications que le prince Wallerstein a exposées verbalement, et relatives à deux objets, l'un législatif, l'autre politique.

Touchant le premier, le prince Wallerstein, à reçu pour instruction de son souverain, en consequence du désir exprimé par S. M. le roi de Grèce à S. M. le roi de Bavière, de demander aux trois puissances de venir en aide par leurs conseils, aux travanz l'égislatifs; œuvre de l'assemblée nationale convoquée par le roi Othon, à l'effet de donner à l'état grec une constitution définitive.

Touchant le second objet, le prince Wallerstein a fait rassortir tous les intérêts politiques quilse rattachent à la consolidation du pouvoir établi en Gréce avec l'assistance des puissances signataires des autes de la conférence.

Pour ce qui concerve les travaux législatifs, les plenipotentiaires ont reconnu, que cela ne pouvait pas être entre eux l'objet d'une discussion, puisque les trois puissantes ont dejà donné à leurs représentans à Athènes, des instructions qui réglent la conduite à tenir sur ce point. Les plénipotentiaires ont jugé devoir se conformer pour cela aux ordres de leurs cours, dont M. le prince Walferstein a pris connaissance.

Touchant la question politique, les plénipotentiaires se sont empressés de dictarer unanimement, l'accord parfait qui existe entre leurs cours pour la consolidation du pouvoir institué en Grees par le traité du 7 mai 1832, et par l'aute explicatify an-nexe en date du 20 avril 1883: — Les plénipotentiaires, considérant combién il est important de consolider l'œuvre de pacification que ces trantssont consacrée comme une garantie de la tranquillité de l'Orient, ont exprime de nouveau dans cette cirnd Mais george in M. La orn ench discornance succediblical

constance, le désir unanime des trois puissances, de voir, la Grèce sous un bon système de législation, se garantir de tous les malheurs qu'engendrent l'anarchie et le désordre, conserver inaltérable le respect dû à la monarchie, et l'inviolabilité de la personne du monarque qui a été appelé à gouverner la Grèce.

En déclarant l'accord unanime des trois puissances sur cet objet, les plénipotentiaires ont aussi exprimé leur union parfaite sur deux autres intérêts dont la surveillance lie particulièrement les trois puissances; savoir : 1º que la Grèce soit maintenue complétement dans les limites tracées entre le nouvel état et la Turquie, afin de prévenir toute cause de trouble intérieur dans les provinces ottomanés voisinés de l'état héllénique. 2º que la Grèce ne néglige pas l'exécution des engagemens financiers passés entre le gouvernement hellenique et les trois puissances par suite des traités du 7 mai 1832 et du 2/14 septembre 1843. L'honneur de la nation grecque exige que les engagemens qu'elle a passés avec les puissances garantes des obligations contractées par le royaume de Grèce, lorsqu'il s'est place au rang des états indépendans, soient remplis avec exactitude. Les trois puissances sont persuadees que ce devoir sera accompli de manière a prévenir toute atteinte au maintien del'ordre et de la paix. — Les plénipotentiaires ont décidé d'insérer cette déclaration dans le présent protocole, que lord Aberdeen s'est chargé de communiquer à la cour de Bavière, en réponse aux communications faites par le prince Wallerstein.

Signé, Saint-Aulaire, Aberdeen, Brunow. Nous empruntons la traduction de ce document à l'Observateur Grec, sans rien changer à la version que donne ce journal.

## Souscription pour l'épète d'hônneur à l'amiral Dupetit-Thouars.

On lit dans le Globe:

Le National publie 'aujourd'hui la seconde liste de sa souscription, maximum cinquante centimes, pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars. D'un autre côté, les journaux de l'opposition annoncent que les chefs de toutes les nuances se sont réunis et ont décidé que la première candidature radicale disponible serait offerte à l'amiral Dupetit-Thouars, en récompense de sa belle conduite devant Taiti. Comme on le voit, ce ne sont plus les collèges électoraux qui choisissent et nomment leurs députés; c'est la réunion des chess des oppositions réunies qui décide souverainement. Bien plus, on ne consulte pas même les candidats; qu'ils le veuillent ou non, quels que soient leurs antécèdens et leur opinion actuelle, on les baptise radicaux, on les tourne contre le gouvernement. Cela s'appelle, en langage vertueux et indépendant, la liberte illimitée de la conscience. If n'y a pas de chaînes quand c'est l'opposition qui les forge, et être indépendant, c'est lui obeir servilement.

Voilà donc M. Dupetit-Thouars, commandant de l'escadre du roi devant Taïti, transforme par la volonte nationale, en homme de parti hostile à ce gouvernement même, qui l'a fait ce qu'il est. Le voilà créé, par les chess des oppositions réunies candidat républicain et forcé d'accepter une épée d'honneur offerte. par Mme Dubun, ouvrière en dentelle, et son enfant qui aime sa patrie! Nous avons déjà cité plusieurs des souscripteurs inscrits sur la première liste. Nous continuons nos citations, afin de faire voir quels sont les gens qui représentent à cette heure le sentiment national. Le baron de Loucherie de Corneteau, électeuréligible, légitimiste par conviction et patriote avant tente soit 50 c. Une opinion comprimée, même valeur, soit, 50 c. Mademoiselle Alexandrine, conturière, et son amie, l'une portant l'autre, 1 franc net. Un juste-milieu converti au radicalisme, 50 c., en attendant qu'il se porte concurrent de l'amiral Dupetit-Thouars, au prochain collège vacant. Un atelier de cordonniers, total 4 fr. 50 c. La reine Pomaré lui donnera sa pratique. La France se souviendra! 50 c. M. Jeunesse, Mme Jeunesse, et Mile Amelie Jeunesse, total I franc, 50 c. Nous n'en finirions pas, s'il fallait citer ici tous les noms et toutes les phrases qui enrichissent ce matin la liste du National.

Un fait mérite d'attirer l'attention d'une façon toute pagticulière, nous voulons parler, de la souscription d'un M. E. Brière, accompagnée de ges mots:

Honneur à l'un, honte à l'autre! que peuvent signifier cet un et cet autre? ne serait-ce pas, par hasard, un sous-amendement à l'amendement des dix citoyens de la liste d'hier, qui pensent

Pas un mot de plus, capitaine Jonathen. Faites-moi seller Spark et ordonnez à Elpliy de me suivre. Sir Edward, voici la nuit, attendez ad moins....

Pas une minute... Ces deux demoiselles sont elles un peu remises de leur

Willy a rassuré Rita sur son frère... Cela me suffit. Capitaine Jonathen, je prend au vol mon légar bagage et. mon Reck, je serre les mains de Willy et les vôtres; je monte Spark, et une heure après, je suis auprès de mon ami Lorédan. Capitaine Jonathen, c'est la vie que j'aime, vous le savez; partir, courir, arriver, repartir! Rendez-moi à mon Elément. mon Elément.

Jonathen inclina la tête en signe d'adhésion; et tout fut bientôt fait selon les desirs d'Edward.

Englished Edward.

sion joyeus et folle de ses aboiemens annonçait tout le borheur qu'il respense de la maion. ait de se voir associé à son cheval favori pour le service de la maison.

hitam posa le pont sur le fossé méridional et le traversa le premier pour athadre sit Edward de Pantre côté de l'enceinte. Des que le gentilhomme an-Parut, Nizam lui dit avec une expression de voix déchirante:—Sir Edwater parut, Nizam lui dit avec une expression de voix decembras; rendez-moi la le vous ai compris; songez a moi; ne m'abandonnez pas; rendez-moi la la meri.

Tizant, dit Edward, incliné sur la crinière de Spark, demain je vous at-court, au difficu du jour, à la baie d'Agoa, sous le palmier où j'ai attaché au court Plois les bracelets pour miss Elmina.

Retie deval et le chien partirent, comme deux éclairs, dans la direction de

Limpide Stream. The Stream.

Chan rapide du cheval est comme le délire; il ne donne au cerveau qu'une soule idee, une idée fixe que rien ne peut chasser. Dans sa route, sir Edsyard fit une idée fixe que rien ne peut chasser. Dans sa route, sir Edsyard

fit un lors de fixe que rien ne peut chasser. Dans sa route, air husyand fit un lors monologue mental sur ce thème unique: «Un honnète homme est soute peut de tromper pour faire le bien, comme un autre trompe pour faire le bien, comme un autre trompe pour faire d'est désolant!»

Comme un autre trompe pour faire le bien, comme un autre trompe pour faire d'est désolant!»

Pour le service de la manage la mer en remontant vers le nord. Elphy pour le service de couvrir la chose quelconque cherchée par sir Edward pour le service de la manage. Un aboiement extraordinaire, entremêté de pour le service de le masson. Un aboiement extraordinaire, entremèlé de plaintes fotentit entre la double sollitude des bois et de l'Océan. Le cavalier mit la min d'foile sur les armes de la selle, et regarda du côté des arbres, plus sombres que la munt. Les tenebres ne faissaient rien voir à dix pas. Elphy profongeait ses la munt. Les tenebres ne faissaient rien voir à dix pas. Elphy profongeait ses la munt. Seait ses lamerragions guttavales et presque humaines; il était déjà bien loin, et il no la lamerragions guttavales et presque humaines; il était déjà bien loin, et il n'arrivait pas à l'apres de Edward; ce qui faisait craindre qu'il ne fût engage avec quelque formidable ennemi, attiré par le galop du cheval. Enfin, après avoir franchi les racines d'une montagne, allongée en promontoire vers de mer. Edward découvrit un imménse feu de signal, allumé sur la cête, et si de la cette de la Trêté devant de spectacle si nouveau pour bui, et il, avertissait de loin son ami Spark, par ses aboièmens de détresse. Cependant l'intrépide chieu n'hésita pas

de se précipiter du côté de la flamme, lorsqu'il vit Edward éperonner le cheval dans cette direction.

Quelques instans après, les deux amis se serrient les mains, à ce bivouse du désert. (La fin à demain.)

**→1**6⊗61€

## Un nouveau Rodolphe.

Certes, les Mystères de Paris ont obtenu un grand succès; ils ont eu cinq ou six éditions en France, et l'Angleterre et l'Allemagne en publient des traductions multipliées. Mais ce livre n'a nulle part mienz réussi, à ce qu'il paraît , que dans amé petite ville des environs de Peris que don appelle Coulomniers. M. Inles Gravin est habitant de ladits cité I habitan moins vingt fois pour sa part l'ouvrage de la l'Engène site i l'en a plusieurs exemplaires dans sa bibliothèque, et il s'ant tabriques par chapeau-trombion ou chapeau-Pi-pelet qu'il a mis sous verre dans son cabinet.

- Ce n'est point tout, M. Jules s'est tellement inspiré des pages de son livre favori, qu'un beau matin il lui a pris envie de suivre l'exemple du prince Rodolphe; il a quitté Coulommiers, est arrivé à Paris, a revêtu le costume classique des Rodolphe quand ils sont en course, et s'est mis à fréquenter la cité. Ce qu'llen est advenu, vous allez le savoir, car M. Jules Gravin fait aujourd'hui acte de présence en police correctionnelle, non pas comme prévenu, il est vrai, mais comme partie plaignante. Il a fait citer le nommé Barbantane, ouvrier tanneur; il lui reproche de s'être permis des voies de fait à

Brabantane est un gaillard de six pieds, bien bâti ; il pose sur la barre une main d'une ampleur formidable, et, comme Atlas, il pourrait porter le monde sur ses larges épaules,

M. Jules n'est pas d'un aspect aussi redoutable; il est petit, grèle, et porte sous ses longs cheveux blonds une physionomie tout-à-fait romantique; enfin, il n'a pas du tout le physique de l'emploi, et nous le croyons tout-à-fait incapable d'appliquer de main de maître les fameux coups de poings festennés

de la na. Il n'a pas jugé à propos, et il a eu raison, de conserver devant le tribunal son costume de la Cité. Il est très-élégamment vêtu; il porte des gants jaunes, un gilet irréprochable et un habit qui sort des ateliers de Zang ou de Staub M. le président invite M. Jules Gravin à déselopper les faits de la plainte: M. Jules : Messieurs , j'ai vingt-oing mille livres de rentes ; je suis garçon.

je puis me passer mes fantaisies. Le prévenu : Que que ça nous fait ?

M. Jules: Chourineur, laissez-moi parler!... Le prévenu, se levant : Chourineur! ... encore son met! ... Eh! dites donc, vous... chounnépr... je, ne connais pas ça; maie, je gous l'ai déjà dit, ça ne

doit pas être du propre... Les gardes municipaux ont toutes les peines du monde à calmer Barbantane.

M. Jules: Bref, je vins à Paris pour faire quelques bonnes actions, et j'allai droit à la rue aux Fèves.

Le prévenu: Oui, et même que vous êtes entré dans le cabaret de la mère Bataille avec vos bottes vernies, votre blouse toute neuve et votre casquette de velours, dans le dernier genre, et que ça nous a fait à tous un drôle d'effet... C'était un vrai carnaval.

- M. Jules : Je m'approche du compteir.

Le prévenu : Et sous appelen Mme Bataille la mère Pouisse. a un vilnim nom... et vous lui demandez combien on a arrêté d'assassins chez elle depuis huit jours... Mme Bataille!!! la plus brave femme du monde, qui ne reçoit chez elle que de braves gens... Et vous croyez donc que ca a da la mettre de bonne humeur?

M. Jules : Une jeune fille était assise à une table ...

Le prévenu: Marie... la chile de Mine Bataille, une bonne et honnête jeu-nesse, qui va épouser dans huit jours mon neveu Clément... M. Jules: Je prends place à côté d'elle... Le prévenu : Et vous l'appelez goualleuse... En voilà encore du nanan!...

M. Jules, frappant du pied : Ce malheureux ne comprend rien... il ne comprend rien!

Le prévenu : Et vous lui dites que vous voulez la r'habiller... M. Jules: La réhabiliter, malheureux, la réhabiliter !... c'est bien différent!

Le prévenu: Enfin, tout ça, ce, n'était pas caressant. Peur regulbler la chose, monsieur s'approche de moi et me dit, en me salnant de la vilaine enseigne de tout-à-l'heure... . : . : : : M. Jules: Chourineur...

Le prévenu : C'est ça ... Chourinear, Il medit done : Brave homme, tu as dû commettre bien des crimes! » Je m'éhouriffe; et il continue: «Recontemei tes scélèratesses , sans en passer une seule , et je te r'habillerai. »
M. Jules : Réhabiliterai... malbeureux... réhabiliterai.

Le prévenu : Et puis : « Tu de dû abattre bien des hommes et des sergens dans ta vie... jaspine-mei tout ça... et je t'achèterai pent-être une beutique de boucher à l'Ile-Adam on une ferme en Algérie... » Me foi! la moutarde me travaillait le nez depuis longtemps... j'avoue que j'ai un peu bousculé

Jules : Vous appelez cela bousculé... une grêle de coups de pied peries et de coups de poing magnifiques... Oh! il y en avait un sertout... un oper m'est arrivé sous l'œil gauche... quel coup de poing ! vons me l'apprendres,

hein, monsieur? Le prévenu. Ah ça!... il a perdu la boule, ce cadet-là.

Barbantane n'est condamné qu'à 5 fr. d'amende.

M. Jules: Je paierai votre amende, monsieur... et les frais aussi; mais vous m'apprendrez le coup de poing de l'œil gauche. Barbantane: Voulez-vous bien me laisser tranquille.

que l'hommage doit s'adresser également à l'amiral Dupetit-Thouars et au capitaine Bruût? Nous ne saurions l'admettre; mais alors, que la démocratie en pétition soit plus claire dans ses anathèmes, afin que nous puissions au moins en rire à notre aise.

Il y a encore ce sait grave à signaler que le sentiment national a cessé d'être uniquement avec Mme Dubun, ouvrière en dentelle, et son jeune ensant, qui aime sa patrie, pour se partager entre Mme Jeunesse, Mile Amélie Jeunesse et Mile Alexandrine conturière et son amie. Que seront la chambre et le ministère devant une pareille protestation? La France attend dans l'anxiété.

## Bourse d'Amsterdam, du 12 mars.

Ayant l'ouverture de la bourse il paraissait que nos fonds nationaux se soutiendraient à leurs derniers cours, et il s'était opéré des transactions en intégrales au prix de 58. Mais une réaction sensible leur a imprimé une baisse subité de ; p. c. sans qu'ils soient parvenus à se relaver de cette réaction. Les affaires en ce fonds étaient très-animées.

Cette réaction était encore plus forte dans les actions de la Soniété du Commerce qui sont restées 2 p. c. au-dessous de leur cote d'hier. La baisse de ce fonds est en partie duc à la liquidation de deux mois qui a eu lieu aujourd'hui. Les fonds espagnols et portugais ont également ressenti l'influence de cette baisse, et, à l'exception du Mexicains tous les fonds étrangers étaient très-calmes.

très-calmes.

Cours de l'argent: prêt à garantie 3½ %; prol. 4%, escompte 2½%.

Derniers prix à 5 heures: 2½ % 574½; Holl, 5% 100¼; Société de Commerce 146½; Ardoins 22¼.

## EXTERIBIE.

## GRAND-DUCHÉ DE BADE

Carlsruis, 8 mars. Dans la séance de la chambre du 5 de ce mois plusieurs députés ont interpelé le ministre au sujet de l'absence d'un député, M. le curé Kuenzer, à qui la curie archiépiscopale a refusé le congé nécessaire pour se rendre à la chambre. Le ministre a répondu qu'à l'évêque seul appartient le droit d'accorder ce congé ou de le réfuser. Toutefois, si le curé Kuenzer se croyait lezé dans son droit, èt s'il peut prouver que l'évêque a abusé à son égard du pouvoir spirituel qui lui est confié, il lui reste le recours au ministère. Mais M. Kuenzer n'ayant pas encore fait ces démarches, le ministère croit, que la chambre n'est pas compétente pour prendre une décision, à ce sujet.

Après de longs et viss débats la chambre a pris la résolution suivante, à savoir : de prier le gouvernement 1° d'écarter en vertu tant de son droit de suprématie en matière ecclésiastique, que de son devoir de protéger la constitution, les entraves inconstitutionnelles qui s'opposent encore à l'entrée du député Kuenzer à la chambre, et 2° de donner ordre pour que ce député ait à se rendre sans délai là où l'appellent ses fonctions de député, puisqu'il n'a besoin à cet effet, d'aucune permission de ses su-

périeurs.

## SUISSE.

Luciana. — L'affaire des jésuites a été de nouveau ajonrnée par le grand ediscil. Cette décision pourrait bien n'être que le piélude d'un abandon complet, soit par la nature des nouvelles conditions imposées aux jésuites et qui exigent de leur part une entière soumission à la constitution et aux lois du canton, soit par la répulsion que l'admission de la société de Jésus a soule-vée en Suisse.

Les états qui, quoique opposés à la suppression des couvens, in ont pris aucune part aux conférences de Lucerne, Bâle et Neuchâtel entr'autres, n'ont cessé de conjurer le gouvernement de Lucerne de renoucer à une mesure dont îls prévoyaient ausez le danger, et qui aurait jeté dans leur parti une pomme de discorde.

On sait enfin que le corps diplomatique n'est point resté indifférent aux périls que l'admission des jésuites pourrait entrainer, et il est permis de croire que l'arrivée à Lucerne de l'ambassadeur autrichien avait quelque rapport à cet ajournement.

maffeurs, l'obligation imposée aux jésuites de se soumettre aux lois cantonales, présentera toujours une difficulté difficile à résoudre pour une société qui a toujours mis le plus grand prix à l'indépendance de son enseignement.

## WURTEMBERG.

STUTTGART, 8 mars. S. M. la roi a passé une nuit assez tranquille ; les symptimes de maladie sont diminues comme hier. La fièvre est légère.

## STALIE.

Roms, 27 février. Des journaux ont annoncé que le gouvernement papal avait l'intention d'envoyer Mgr Capaccini à Madrid; je puis vous assurer de source certaine que dans les conjouctures présentes il n'a pas été question un seul instant de
charger ce prélat d'une pareille mission. Bien que le gouvernement espagnol ait réinstallé quelques évêques dans leurs diocèses et que par là il cherche à se donner l'air de n'avoir rien
nègligé pour amener une réconciliation avec la cour de Rome,
especidant le clergé espagnol est loin d'être dans un état régument fois que les négociations préliminaires seront terminées, il n'est pas douteux que le chef de l'Eglise ne se montre
disposé à conclume une convention en rapport avec les circonstances actifelles. Au reste, Mgr Capaccini n'est attendu ici que
vers la fin de mai.

GENES, 29 février. La cour de Turin a répondu a-peu-près dans les termes suivans à la déclaration de la Porte relative à l'affaire tunisienne:

La Sardaigne ne conteste pas à la Porte ses droits de souveraineté sur la régence de Tunis; toutefois comme le bey a, de sa propre autorité, enfreint un traité qu'il a conclu directement avec la Sardaigne, il est évident que celle-ci a le droit d'exiger une satisfaction. Au reste, il est suffisamment constaté par des preségenahistoriques, et l'histoire de Sardaigne elle-même enfournit la prantre qu'en pareil cas d'autres états peuvent faire valoir les memer droits vis-à-vis des gouvernemens sur les quels la Porte exerce des droits de souvergineté. Le gouvernement sarde, non moins connu par son amour de la paix que par sa fermeté à desendre son don droit, espère que la Porte saura exiger du bey l'obeissance qu'il doit au Sultan et obtenir de lui qu'il donne à la Sardaigne la satisfattion qu'elle demande. Si le gouvernement sarde se voyait danu de ses espérances, il saura prendre les mesures qui lui padaltront les plus propres à se faire rendre instice. \_justice. and the second

## ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 5 mars. Toute l'artillerie et les munitions de guerre sont débarquées. Un feu bien nourri de mousqueterie et une vive canonnade se sont engagés dans la direction de la porte St.-François d'Alicante.

— Une frégate de guerre anglaise est entrée le 29 février dans la baie d'Alicante. Comme il se trouve à peine vingt Anglais dans cette ville, il y a lieu de supposer que ce navire et un autre déjà eatré, se mettront à la disposition des factieux.

P. S. La frégate est repartie après avoir eu une conférence avec le brick anglais. Tout ceci continue d'être mystérieux.

—Un feu terrible a été ouvert contre Alicante. Le gouvernement a découvert des dépôts d'armes qui avaient été formés par les conspirateurs. On a découvert une autre conspiration ayant pour but de placer sur le passage de la reine-mère et de ses filles de la poudre fulminante. La reine, d'accord avec le conseil des ministres, a ordonné que l'on procédat immédiatement à la perception des contributions ordinaires de l'année courante.

#### FRANCE.

Paris, 11 mars. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les fonds secrets s'est réunie aujourd'hui à midi. M. le maréchal président du conseil, MM. les ministres des affaires-étrangères et de l'intérieur se sont rendus dans la commission. Un membre, M. Berger a adressé aux ministres une sèrie de questions sur la politique extérieure, intérieure, et sur la destination des fonds secrets. Sur la question extérieure, M. le ministre des affaires-étrangères a déclaré que le missionnaire Pritchard était rappelé par le cabinet anglais, sur toutes les autres questions de sa politique, M. Guizot a répondu avec la plus parfaite netteté. M. Viger a été nommé rapporteur.

— On assure que l'on doit retirer la loi sur l'instruction secondaire. Le principal motif de ce retrait, e est que la commission de la chambre des pairs veut déposer le ministère de l'instruction publique des attributions de grand maître de l'université. (Corresp.)

Un journal français contient l'article suivant.

On nous permettra de consacrer quelques lignes à la mémoire d'un homme qui n'a joué anoun rôle public et n'a pas recherché l'éclat des succès littéraires auxquels il aurait pu aisément atteindre, mais qui mérite d'être cité pour ses heureuses qualités autant que pour son âge plus que séculaire. M. J.-B.-A. Le Roy, né à Paris le 21 décembre 1738, vient de mourir dans sa 106° année. Doué de la mémoire la plus sûre, ses souvenirs remontaient jusqu'au temps où il fut conduit au collège de la Flèche, chez les jésuites. Il y fit de bonnes études et y prit pour les anciens un goût qui, à plus de 100 ans, lui permettait de citer Horace ayec non moins de vivacité que d'à-propos. Revenu à Paris à l'âge de 16 ans, il y rencontra le vieux Fontenelle, qui lui parlait de Mad. de la Fayette et de Sévigné comme de personnes qu'il aurait quittées la veille. Bientôt après il se rendit à Brest, pour s'y embarquer sur les vaisseaux du roi, comme on disait alors. Dans cette ville, malgré sa jeunesse, il se lia d'amitié avec un vieillard de beaucoup de talent et de mérite, M. Fraizier, qui avait exécuté par ordre de Louis XIV, un voyage autour du monde. Ainsi, M. Le Romanikappris d'un témoin irrécusable mille détails précieux sur l'élat et l'administration de la marine du temps, du grand roi. Il visita surcessivement la Guadeloppe, la Martinique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Domingue, et les autres îles françaises et espagnoles. Cette époque de la vie de M. Le Roy lui fournissait des récits aussi curioux qu'intéressans, et il faisait du bien-être et de l'aisance dont on jouissait alors à Saint-Domingue, un tableau bien différent de celui qu'offre de nos jours le peu de colonies qui nous restent. Quand on interrogeait M, Le Roy sur les dix-huit ans qu'il passa aiusi, soit en mer, soit à Brest, il citait parmi ses amis et ses compagnons de bord, MM. de Courcy de Kersaint, de La Motte-Vauvert, et parlait, en général, de tous nos officiers de marine comme de gens très-distingués. Ses goûts littéraires ne le quittèrent jamais et lui procurèrent, ainsi qu'à ses amis, des jouissances qu'ou ne rencontre guère sur l'Océan. Dans les longues traversées, M. Le Roy devait être fort apprécié : il était riche en fonds d'esprit et de gaieté, ses bons mots, ses couplets, ses contes, ses épigrammes, rompaient la monotonie des journées de navigation. Que de verve et d'heureuses saillies on retrouverait dans ces productions légères, si M. Le Roy out consenti à les écrire! Sa famille aurait désiré recueillir ce qu'il appelait des bagatelles, mais il eût fallu les lui dérober malgré lui. Trois fois, cependant, il avait livré quelques-unes de ses œuvres à la publicité : il était auteur d'un Essai sur l'emploi de la langue française dans les inscriptions, et on commits sait de lui Eloge de Eontenelle et un Eloge du duc de Montausier. Ces trois écrits, bien antérieurs à 89, furent remarques et loués dans un temps où l'admiration ne se vendait pas à tant la ligne, et où jamais un auteur n'ent osé rendre lui-même compte de son propre ouvrage.

n propre ouvrage. Lorsqu'arriva la révolution, M. Le Roy n'était plus jeune ses cheveux avaient blanchi, et on nous assure qu'alors on disait déjà de lui : Quel aimable vieillard! Il parvint, sans sortir de France, à se dérober su sont affreux qui menaçait tous les honnêtes gens, mais il eut la mulaur de voir trainer à l'échafaud la plupart de ses amis, et ; parmi eux; MM. Trudaine et André Chénier. Plus tard il vint se nombre une partie de sa famille, aux environs de Montfort-l'Amaury. Par une singulière coîncidence, ce pays où il devait finir sa vie lui rappelait de bien anciens souvenirs : il était venu dans ses premières années au château de Bluche, qui appartenait à son aïeul maternel, et son arrière grand-oncle, Jean Le Roy, avait été curé de Montfort-l'Amaury, et député du clergé aux Etats-Généraux tenus sous Louis XIII. M. Le Roy passa ses cinquante dernières années se faisant chérir de ceux au milieu desquels il vivait; et excitant l'étonnement de tous ceux qui purent jouir de sa société. Reste à-peu-près unique d'un siècle dont les événemens et nos habitudes nouvelles nous éloignent et nous séparent encore plus que les années. M. Le Roy nous offrait, par son exquise politesse, son aménité parfaite et son bon goût en toutes choses, un type vivant du temps passé. Mais il ne se hornait pas à retracer ainsi l'époque de sa jeunesse; il se tenait au courant des affaires du jour; nul esprit n'avait plus d'actualité que le sien ; on aurun dit app'il était à l'affut des découvertes recentes et des idées nouvelles. Il savait par cœur les tragédies de Racine et de Voltaire, mais il lissuit les vers de M. de Lamartine. Neus l'avons entendu réciter des harangues de Cicéron, appri-

ses chez les jésuites, mais nous l'avons vu aussi écouter qui intérêt et émotion les discours de Berryer.

Il avait autrefois pris parti, dans les querelles musicales d'uckistes et des Piccinistes, et à 92 ans passes, il vint cal à Paris pour entendre Paganini. Plus tard encore, à 1924 il voulait y revenir pour voir MIle Rachel et la comparer à Clairon qu'il avait jadis applaudie. En vain ses années sant en donner la preuve, nous n'avons qu'à citer la pièce de qu'il composa pour le centième anniversaire de sa naissant.

Plus on est vieux, moins on sait plaire,

La vicillesse ennuie, où la fuit;

Triste sort auquel est réduit
Un infortune centenaire,
Mais lorsque de parens chéris,
Près de lui l'amitié s'empresse
Et soutient ses faibles débris,
Il sent rajeunir sa vieillese.
Rajeunir !.... Non pour les amours!...
Leurs doux plaisirs sont le partage
De des beaux ans, hélas trop courts,
Où l'on est plus heureux que sage,
Mais vivre et mourir en aimant
Est un bonheur toujours possible:
C'est par le cœur qu'on est sensible;
Il bat jusqu'au dernier moment!...

Le vœu exprimé dans ces vers s'est, réalisé pour M. Le Re a conservé jusqu'à son dernier jour toute sa présence die et toute sa sensibilité de cœur. Toujours bon, aimable, et a tueux, il est mort comme il avait vécu, en témoignant à tous siens son attachement et sa tendresse pour eux. Ses parens avaient presque pu se persuader qu'il était immortel, le rest teront comme un homme enlevé au milieu de sa carrière, est grand le vide qu'il laisse derrière lui. La population du lage qu'il habitait, et qu'il, avait taut de fois et si longtel éprouvé les effets de sa bienveillance et de sa charité, est vel toute entière lui rendre les derniers honneurs et s'unir aux pares de l'église.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 12 mars. La chambre a commencé hier la disc sion du projet d'emprunt. Un amendement, présenté à l'art par l'honorable M. Castiau et tendant à faire insérer dans la loit l'emprunt se ferait avec concurrence et publicité et de prés rence par souscription ouverte au public, a été rejeté après vive discussion qui s'est prolongée jusqu'à la fin de la séant l'art. 1er a seul été voté.

— On écrit d'Anvers, 12 mars:

Pendant quarante-huit heures nous avons su une des geffroyables tempêtes dont nous nous souvenions; raffales, at ses, giboulées de grêle, éclairs, tonnerre, rien n'y a fait de et il est à craindre que nous ayons à enregistrer un grand nu bre de sinistres.

La campagne dans nos environs offre en maint endroit pect d'un vaste lac; les inondations sont générales.

# Theatre-Royal-Français.

Jeudi 14 mars. (Représentation Nº 112.)

Les Martyrs, young

Grand opéra en cinq actes et huit tableaux, paroles de M. Seribe, maig de Donjzetti.

On commencera à SEPT heures,

# Cours des Fonds Publics.

Dito des Indes . . . Société de Commerce . . . Emprin de 1886 Chemin'the few the Rhin . . . . 43 94. 94 ‡ Dito de Harlem . . . . Act. du lac de Harlem . . . 5 108 t Oblig. Hope & C. 1798 & 18165 Dito dito 1828 & 1829 5 -3p 10°I 0° Inscript. au Grand Livre . . 6 Certificats au dito . . . 99 91 Dito inscriptions 1831 & 1833 5 Emprunt de 1840 . . . . . . 4 90 Id. chez Stieglitz et Comp. 4 Espagne . 7 ± 22 - - - - - - - - - - - 80 ± 47 ± 22 ‡ Ardein . . . . . . Obligations Goll. & Comp. . 5 Autriche Dito métalliques . . . . . Dito dito . . . . . . . . . . . . 2 ! Inscriptions au Grand-Livre 3 France . Pologne. Brésil. . . Portugal ... s kourse de Paris du 11 Mars

OUVERT. 9 mars. Cinq pour cent ..... Trois pour cent . . . . . . . . 8280 Emprunt Ardoin . . . . . 34 Anc. différé . . . . . . . . . . . . Espagne )Nouv. dito . . . . . . . . . . 102 65 57 Naples c Pays-Bas Dette active. . . . . . . . 2; 105 } Dette active . . . . . . . . 5 Belgique 660 00 Etats-Unis . Obligations de la Banque . .

Bourse d'Anvers du 12 Mars.

Métalliques, 5 % 114 Å. — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 & Dette différés ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Resse, 68 ‡ P. — après la Bourse (2 ‡ heures). Ardoins, sans variation. — Coupons, ».

Bourse de Vienne du 5 Mars.

Metalliques, 5 % 111 ½. — Dito, 4 % 100 2. — Dito, 3 % 77 ½. de 1834, 150 ½. — Actions de la Banque 1635.

LA HAYE, chez Léopold Expenherg, Lage Nieuw